



DÉCISION DU PRÉSIDENT

PÔLE RESSOURCES – SERVICE COMMANDE PUBLIQUE

AVENANT N° 2 AU MARCHÉ N° 2025M021 : REMPLACEMENT D'ÉQUIPEMENTS DE CHAUFFAGE VENTILATION CLIMATISATION MAISON DE L'ÉCONOMIE À VENDRES (34) – LOT N° 1 : PLOMBERIE CVC – APPROBATION ET SIGNATURE

Le Président de la Communauté de communes La Domitienne,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment l'article L5211-10 ;

Vu le Code de la commande publique ;

Vu la délibération n° 26.068.1 du Conseil communautaire du 7 avril 2026 portant délégation d'attributions accordées par le Conseil communautaire au Président ;

Vu la décision du Président de la Communauté de communes La Domitienne n° DP_2025_089 du 30 décembre 2025 attribuant le marché pour le remplacement d'équipements de chauffage ventilation climatisation à la Maison de l'Economie à Vendres – Lot 1 : « Plomberie CVC » à la société EMTS CROTTIER SARL ;

Vu la décision du Président de la Communauté de communes La Domitienne n° DP_2026_044 du 16 juin 2026 approuvant l'avenant n° 1 au marché pour le remplacement d'équipements de chauffage ventilation climatisation à la Maison de l'Economie à Vendres – Lot 1 : « Plomberie CVC » ;

Vu le projet d'avenant n° 2 ci-annexé ;

Considérant que, dans le cadre des attributions lui ayant été déléguées par le Conseil communautaire, le Président est compétent pour prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des avenants et modifications aux marchés publics, indépendamment de leurs montants, lorsque les crédits sont prévus au budget ;

Considérant que, par décision n° DP_2025_089 du 30 décembre 2025, le Président de la Communauté de communes La Domitienne a décidé de conclure un marché pour le remplacement d'équipements de chauffage ventilation climatisation à la Maison de l'Economie à Vendres – Lot 1 : « Plomberie CVC » avec la société EMTS CROTTIER SARL ; que ledit marché a été conclu avec cette entreprise le 30 décembre 2025 pour un montant de 146 319,64 € HT, soit 175 583, 56 € TTC, avec la tranche optionnelle 1 ;

Considérant qu'il y a eu lieu d'acter dans le cadre de l'avenant n° 1, les modifications suivantes :

- Remplacement des têtes de commande des corps de vannes. Ces accessoires contrôlent l'ouverture des boucles des réseaux dans les nourrices du plancher. Les équipements existants sont obsolètes et ne sont pas compatibles avec le nouveau système de contrôle. 35 pointeaux de commande sont à remplacer ;

Considérant que les travaux supplémentaires engendrés par l'avenant n° 1 nécessitent de prolonger le délai d'exécution du marché d'une semaine ;

Considérant que cette modification, non substantielle, est conforme à l'article R2194-7 du Code de la commande publique et n'a pas d'incidence financière ;

I. APPROUVE le projet d'avenant n° 2 au marché n° 2025M021 pour le remplacement d'équipements de chauffage ventilation climatisation à la Maison de l'Economie à Vendres (34) – Lot n° 1 : « Plomberie – CVC » ci-annexé, à conclure avec le titulaire dudit marché.

II. DÉCIDE de signer l'avenant à intervenir.

III. RENDRA COMPTE de l'exercice de cette attribution au Conseil communautaire lors de l'une de ses prochaines réunions.

IV. INFORME que, dans un délai de deux mois à compter de son entrée en vigueur, la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Montpellier, y compris par l'application *Télérecours citoyens* qui est accessible depuis le site internet : www.telerecours.fr.

V. CHARGE le Directeur général des services de l'exécution de la présente décision, de sa transmission au représentant de l'Etat, ainsi que, si nécessaire, au comptable public, de sa publication sur le site internet de La Domitienne et de son insertion au registre des actes administratifs de La Domitienne.

A Maureilhan, le 24 JUIN 2026

Pour copie certifiée conforme au registre des délibérations,

Le Président,

Alain CARALP



Décision transmise au représentant de l'Etat le 24 JUIN 2026

Décision certifiée publiée sur le site internet de La Domitienne le 24 JUIN 2026

Décision présentée au Conseil communautaire du



MARCHES PUBLICS AVENANT N° 2

A - Identification du pouvoir adjudicateur

Communauté de communes La Domitienne
Représentée par M. Alain CARALP, Président

Hôtel de Communauté
1 avenue de l'Europe
34370 Maureilhan
Email : courrier@ladomitienne.com ; Téléphone : 04 67 90 40 90
Numéro SIRET : 243 488 400 000 25

B - Identification du titulaire du marché public

EMTS CROTTIER SARL
20, rue Nicolas Joseph Cugnot
34500 BEZIERS

Email : emts.crottier@gmail.com ; Téléphone : 04 67 30 28 24
Numéro SIRET : 807 637 921 000 14

C - Objet du marché public

■ Objet du marché public:

Remplacement d'équipements de Chauffage Ventilation Climatisation Maison de l'économie à VENDRES (34) – lot n°1 : plomberie CVC

■ Date de la notification du marché public : 31/12/2025

■ Durée d'exécution du marché public : 14 semaines à compter de l'OS de démarrage du marché public.

■ Montant initial du marché public :

- Taux de la TVA : 20 %
- Montant HT : 146 319,64 €
- Montant TTC : 175 583,56 €

D - Objet de l'avenant n° 2

■ Modifications introduites par l'avenant n°1 :

Des travaux supplémentaires sont devenus nécessaires, conformément à l'article R2194-2 du Code de la commande publique.

Ils sont justifiés par la nécessité de procéder au remplacement des têtes de commande des corps de vannes. Ces accessoires contrôlent l'ouverture des boucles des réseaux dans les nourrices du plancher. Les équipements existants sont obsolètes et ne sont pas compatibles avec le nouveau système de contrôle. 35 pointeaux de commande sont à remplacer.

Il n'est pas économiquement avantageux de faire intervenir un autre prestataire qui n'a pas la connaissance du fonctionnement de l'installation. Cette prestation est indispensable à la gestion et la maîtrise de la régulation.

■ Incidence financière de l'avenant n°1 :

L'avenant a une incidence financière sur le montant du marché public :
(Cocher la case correspondante.)

☐

Non

☒

Oui

Montant de l'avenant :

- Taux de la TVA : 20 %
- Montant HT : 2 361,45 €
- Montant TTC : 2 833,74 €
- % d'écart introduit par l'avenant : 1,61

Nouveau montant du marché public :

- Taux de la TVA : 20 %
- Montant HT : 148 681,09 €
- Montant TTC : 178 417,31 €

■ Modifications introduites par le présent avenant n° 2 :

Les travaux supplémentaires engendrés par l'avenant n° 1 nécessitent de prolonger le délai d'exécution du marché d'une semaine.

Cette modification, non substantielle, est conforme à l'article R2194-7 du Code de la commande publique.

L'avenant a une incidence financière sur le montant du marché public :
(Cocher la case correspondante.)

☒

Non

☐

Oui

E - Signature du titulaire du marché public

Nom, prénom et qualité du signataire (*)	Lieu et date de signature	Signature

(*) Le signataire doit avoir le pouvoir d'engager la personne qu'il représente.

F - Signature du pouvoir adjudicateur ou de l'entité adjudicatrice

Pour l'Etat et ses établissements :

(Visa ou avis de l'autorité chargée du contrôle financier.)

A Maureilhan, le

Le Président,

Alain CARALP

■ En cas de remise contre récépissé :

Le titulaire signera la formule ci-dessous :

« Reçue à titre de notification copie du présent avenant »

A, le

Signature du titulaire,

■ En cas d'envoi en lettre recommandé avec accusé de réception :

(Coller dans ce cadre l'avis de réception postal, daté et signé par le titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.)

■ En cas de notification par voie électronique :

(Indiquer la date et l'heure d'accusé de réception de la présente notification par le titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.)